

Bruxelles, le 17 septembre 2018
(OR. en)

12220/18

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0286(NLE)**

**AGRI 426
AGRIORG 73
AGRIFIN 95**

NOTE POINT "A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Conseil
Objet:	Proposition de RÈGLEMENT DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) n° 1370/2013 établissant les mesures relatives à la fixation de certaines aides et restitutions liées à l'organisation commune des marchés des produits agricoles, en ce qui concerne la limitation quantitative applicable à l'achat de lait écrémé en poudre - Adoption

1. Le 16 juillet 2018, la Commission a transmis au Conseil la proposition visée en objet, fondée sur l'article 43, paragraphe 3, du TFUE¹.
2. Le Comité spécial Agriculture a examiné cette proposition et, lors de sa réunion du 17 septembre 2018, a été en mesure de l'approuver. La Lettonie et le Portugal ont fait connaître leur intention de s'opposer à l'adoption de la proposition, tandis que la Lituanie a indiqué qu'elle comptait s'abstenir de voter².
3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité spécial Agriculture invite le Conseil à adopter, en point "A" de l'ordre du jour de l'une de ses prochaines sessions, le projet de règlement du Conseil, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 12219/18.

¹ Document 11232/18.

² Le Danemark a émis une réserve d'examen parlementaire (qui devrait être levée le 5 octobre 2018).